



J'aménage mon toit...

Quelles Formalités ?

1/J'ajoute une charpente à mon toit-terrasse...

Je transforme mon toit terrasse en ajoutant une charpente et en créant une pièce mansardée.

Il s'agit d'un changement de volume ⇨ Déclaration préalable

2/Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un œil de bœuf...

• Je transforme mon toit sans changer son volume (pose d'une lucarne) :

⇨ Déclaration préalable

• Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre :

⇨ Déclaration préalable

• Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre de toit :

⇨ Permis de construire

Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme :

La demande d'urbanisme est une Déclaration préalable ou bien un permis de construire
Le demandeur sera redevable des taxes d'urbanisme sur la base de la surface hors œuvre nette créée.



Pour vous aider dans votre projet

Contactez le service urbanisme

5 rue de la Libération

Tel : 01 39 91 00 13

Mail : urbanisme@ezanville.fr

Vous pouvez également consulter le site Internet : www.urbanisme.equipement.gouv.fr